

Veuillez accepter nos remerciements, M. le Rédacteur, pour avoir bien voulu insérer cette correspondance dans les colonnes de votre intéressant journal et nous croire vos dévoués serviteurs.

VICTOR MORIN,

Trésorier de la Haute Cour de Québec et Député du Chef de la Haute Cour à la Cour Champlain No. 663.

A. GOSSELIN,

Trésorier, Cour Champlain No 663.
Montréal, 21 Décembre 1891.

L'Église catholique possède le signe de la sainteté

Malgré les incalculables moyens que ses ennemis possèdent pour lui nuire, et tous ceux qu'ils emploient pour augmenter leurs propres forces, leur nombre diminue de jour en jour ; ils voient tomber des milliers à droite et des milliers à gauche. Païens, juifs, turcs, hérétiques de toutes couleurs, s'adressent à cette Église catholique, si outragée, si calomniée, dans les chaires, dans les écoles, dans les journaux, dans les livres, dépeinte comme un cadavre tombant en poussière, dépouillée de tout son éclat terrestre ; c'est, disons-nous, à cette Église qu'ils s'adressent, et ils se trouvent trop heureux d'être admis au nombre de ses enfants. Les faits sont sous les yeux de tout le monde. D'après les documents publics, en Silesie, dans l'année 1841, les protestants convertis au catholicisme ont été aux catholiques devenus protestants dans le rapport de 19 à 1. En Angleterre où, il y a un demi-siècle, il y avait fort peu de catholiques, il y en a maintenant 2 millions ; en Ecosse, où il n'y en avait presque pas, il s'en trouve aujourd'hui 250,000 ; les trois royaumes unis en contiennent 8,577,712 sur 27 millions d'habitants, c'est-à-dire près du tiers. Ainsi donc les sectes hérétiques attaquent l'Église, munies de tous les moyens que peut donner la puissance des hommes, et ils échouent contre elle ; tandis que l'Église, exposée aux attaques de toutes les sectes réunies, déporvue de tous ces moyens, subsiste et s'accroît, en dépit des fautes commises par quelques-uns de ses chefs, et même de la trahison de plusieurs de ceux auxquels sa défense était plus spécialement confiée.

Parmi les fautes dont nous venons de parler, une des plus grandes a été, sans contredit, la suppression de l'ordre des jésuites par Clément XIV. Les forces que possédait cet ordre étaient

incalculables, et l'Église s'en est vue tout à coup privée. En attendant, cette perte, tout grande qu'elle était, aurait été beaucoup moins funeste si l'ordre avait été détruit par un Néron, au lieu de l'être par un pape. Cette dernière circonstance ne peut manquer d'exercer l'influence morale la plus pernicieuse. Elle prouvait que le Siège de Rome était prêt à sacrifier des défenseurs de l'Église à ses ennemis. On conviendra sans doute, en y réfléchissant, que ce seul pape a fait plus de mal à l'Église que tous les tyrans qui l'ont persécutée, depuis Néron jusqu'à Espartero. L'ordre est à la vérité rétabli aujourd'hui, mais l'impression causée par sa suppression n'est pas effacée par son rétablissement.

Nous avons prononcé le mot de trahison. Peut-on donner un autre nom à la conduite des trois évêques russes Siemako, Luzyński et Zubko, qui ont enlevé à l'Église orthodoxe quelques millions d'enfants.

Si après tous les détails que nous vénons de donner, l'Église catholique, non seulement n'est pas ancienne, mais prospère et s'étend de jour en jour, est-il possible d'expliquer ce phénomène d'une manière naturelle ? Son existence même est donc un miracle par lequel Dieu rend témoignage de sa sainteté.

DISCIPLINE

Aucune agglomération humaine ne pouvant vivre dans l'ordre sans des lois spéciales ou des coutumes qui en tiennent lieu, c'est un devoir de conscience pour le patron d'établir un règlement propre à assurer le bon recrutement de son personnel, la salubrité et la sécurité des ateliers, un bon fonctionnement des autorités secondaires, le respect de la femme, l'éducation professionnelle des apprentis, la répression du mal et la liberté du bien.

En n'abandonnant pas sans contrôle aux autorités secondaires le droit d'embaucher ou de renvoyer les ouvriers, les abus très nombreux signalés de tous côtés, par l'insouciance des patrons dans une question si importante, démontrent la nécessité de prendre à cet égard des mesures sérieuses.

Un père de famille, soucieux de l'avenir des siens, abandonnerait-il au hasard l'entrée à son foyer des éléments du dehors, sans risquer bientôt une désorganisation morale dont son imprudence seule serait responsable ?